

Gegip mise sur les services de géosurveillance

Opérant à l'origine dans la surveillance humaine, Gegip accentue sa diversification dans les prestations de géosurveillance, notamment par de nouveaux contrats dans ce domaine, annonce David Amsellem, fondateur et directeur général de l'entreprise, au cours d'un entretien accordé à En Toute Sécurité. En s'appuyant sur la technologie de la société lilloise



David Amsellem : « La géosurveillance devrait représenter plus de la moitié de nos revenus d'ici un an ».

Geotraceur, Gegip propose la géolocalisation en temps réel d'objets pour détecter s'ils sont volés, de même qu'un équipement de PTI (protection du travailleur isolé) sous forme d'une ceinture détectant si un agent de sécurité s'est endormi ou est tombé.

« Nous gérons plus de 4500 abonnés, dont 2500 pour la version PTI, sur notre PC dédié à cette tâche, car nous ne faisons pas de télésurveillance classique », explique le dirigeant qui a débuté sa carrière comme agent de sécurité en 1991 pour devenir chef de poste puis prendre la direction de la société familiale Gegip en 2004.

Pour la version PTI, Gegip a déjà équipé les veilleurs de nuit de 150 établissements de Louvre Hotels Group et pense arriver à 800 l'année prochaine. Parmi ses clients, il compte également Eurovia, Eiffage, SNCF, Engie, des bases navales militaires, etc. La société entame la prospection des sociétés de sécurité.

Gegip vient de signer un accord avec Mudetaf, principale compagnie d'assurance des buralistes, pour proposer une solution de géosurveillance couplée avec le marqueur chimique Smartwater. Ce système a également été installé dans des camions de livraison du réseau DPD.

Un accord vient d'être signé avec Santély, une association de médecins à domicile, qui fait suite à un partenariat noué en 2017 avec Verspieren pour géosurveiller des instruments de musique de grande valeur. Le portefeuille de clients compte également

des enseignes de distribution comme Carrefour, Boulanger, Marionnaud, Chanel, des boutiques SFR, des bijoutiers, des coiffeurs, des établissements scolaires, etc. Le service proposé comprend l'achat du matériel (de 200 à 300 € par balise selon les configurations) et un abonnement de 29 € à 40 € par mois selon le niveau de service.

« La part de la géosurveillance augmente très rapidement : elle représentait seulement 5 % de notre activité en 2015, pour passer à 25 % en 2018, 40 %

cette année et devrait dépasser la moitié de nos revenus d'ici la fin 2020 », souligne David Amsellem. « Aujourd'hui, nous ne recherchons plus de nouveaux prospects en surveillance humaine mais notre CA dans ce domaine continue d'augmenter avec nos clients actuels. Cependant, nous envisageons d'arrêter cette activité en 2022 afin de concentrer nos efforts sur la géosurveillance », explique David Amsellem.

Pour l'exercice achevé en juin 2018, la société — régulièrement rentable et employant près de cent personnes — a enregistré un CA de 2,5 M€ qui est passé à 3 M€ pour l'année suivante. Pour l'exercice clos en juin 2020, elle vise près de 3,5 M€. ■

Cybergun en procédure de sauvegarde

Le spécialiste du tir de loisir et à usage professionnel, dont la santé financière est fragile (voir ETS n°680 et 684), a sollicité début décembre auprès du tribunal de commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée, d'une durée de un mois, prorogeable. Cette procédure « ne concerne que les créanciers financiers et Cybergun, qui n'est pas en cessation des paiements, poursuivra, pendant cette période, son activité dans des conditions normales », précise l'entreprise. Ce processus a pour but de faire valider le projet de restructuration des dettes financières par la majorité des 2/3 des créanciers divers dans un délai très court afin que le plan puisse être présenté et adopté par le tribunal.

La seule dette obligataire non convertible atteint 9 M€. La société a réalisé un CA de 28,2 M€ en 2018 pour une perte de 9,4 M€ (voir ETS n°681). ■

Isopro France en liquidation judiciaire

La société de gardiennage a été placée en liquidation judiciaire fin novembre après avoir été mise en redressement judiciaire en juillet dernier. Fondée à Paris en 2013 et dirigée par Joseph Ohayon, Isopro France réalisait un CA de près de 7 M€.

En fait, la principale entité dirigée par cette personne était Isopro Ile-de-France, qui pesait près de 30 M€, et a été mise en liquidation judiciaire en septembre 2018. Par ailleurs, Isopro Events (dont le nom juridique était Riviera Sécurité Privée), créé en 2006 à Nice avec une activité d'environ 0,8 M€, a été radiée en avril 2018. Fin 2015, Isopro Sécurité Ile-de-France, dirigée à l'époque par Jean-Philippe Da Costa, avait été mise en redressement judiciaire alors que la société réalisait un CA annuel d'environ 19 M€ avec 830 salariés (voir ETS n°602). Parmi ses clients, on trouvait la Mairie de Paris, notamment pour l'opération estivale Paris Plage. ■

Delta Drone a mis en place début décembre un nouveau financement par voie d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles pour un montant nominal total de 3 M€. La société explique que le démarrage de la phase de production de deux solutions professionnelles de sécurité et d'inventaire nécessite à court terme des dépenses (création d'un site industriel, premiers approvisionnements de composants) dont il convient d'assurer le financement. Le cycle d'exploitation pour ces deux solutions est relativement long, notamment pour l'homologation et la certification dans les pays où une action commerciale est décidée, ajoute Delta Drone.